

Les artistes - interprètes et le secteur de la musique

sondage maison mené auprès des adhérents d'Artisti en 2022



Objectifs

- ▶ **Faire la lumière**
sur les pratiques contractuelles qui ont cours dans le secteur de la musique.
- ▶ **Dresser un portrait**
des différentes situations qui prévalent dans le secteur de la musique.
- ▶ **Protéger, préserver et promouvoir**
les droits d'auteur des artistes-interprètes.

Aperçu

5108

362

264

5,2%

Nombre d'adhérents
ayant reçu le
sondage

Nombre d'adhérents
ayant commencé le
sondage

Nombre d'adhérents
ayant terminé le
sondage

Taux de réponse

Parmi les 264 répondants*

*Adhérents ayant terminé le sondage



Accompagnateurs

RÉSULTATS COMPILÉS AVEC LES ACCOMPAGNATEURS
QUI SONT AUSSI VEDETTES

146



Répondants

67 acc.
79 acc/vedettes

Parmi les 146 répondants accompagnateurs

▶ **64% (94)**

ne signent pas de contrats écrits lorsque l'on retient leurs services d'instrumentiste sur un enregistrement sonore.

▶ **63% (92)**

ne signent pas de contrats écrits lorsque l'on retient leurs services de choriste sur un enregistrement sonore.

Vedettes

RÉSULTATS COMPILÉS AVEC LES VEDETTES
QUI SONT AUSSI ACCOMPAGNATEURS

197

Répondants

118 vedettes
79 vedettes/acc

83% (163/197)

des artistes vedettes
ne sont pas liés actuellement à
un producteur par un contrat de disque.

71% (115/163)

de ces artistes vedettes qui ne sont pas
liés actuellement à un producteur
n'ont jamais été liés à un producteur

89%

(102/115)

102 des artistes vedettes n'ayant
jamais été liés à un producteur
sont **autoproducteurs**.

Sur un bassin de 197 vedettes

80 (41%) sont ou
ont été liés à
un producteur.

Parmi ceux-ci:

▶ **61% (49)**

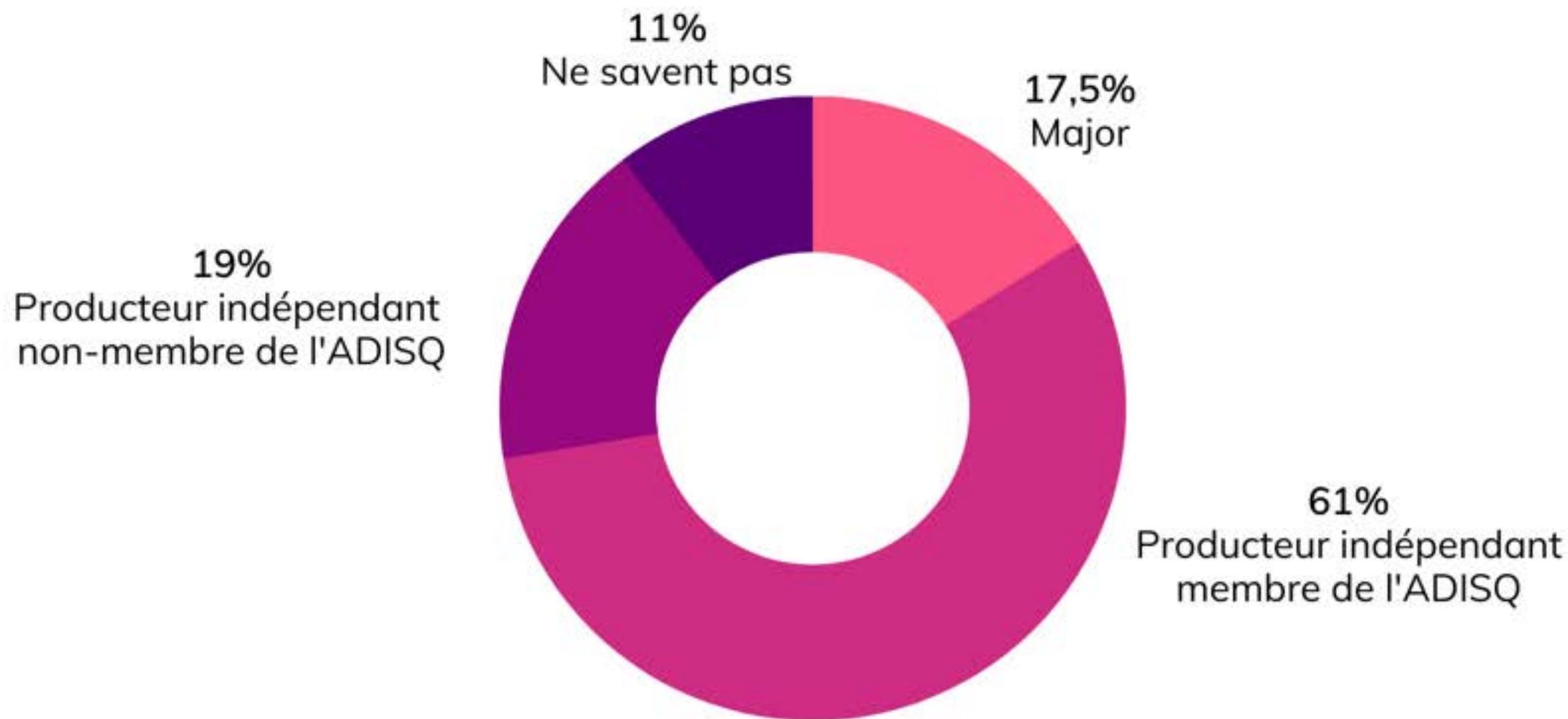
fait ou a fait affaire avec un producteur
indépendant membre de l'ADISQ.

▶ **43% (34)**

Pour 43% de ces artistes vedettes, le producteur
est propriétaire en partie ou totalement des
bandes-maîtresses.

▶ Certains artistes ayant spécifié que, le cas
échéant, le producteur est le propriétaire
des bandes-maîtresses pour toujours.

Les différents types de producteurs avec qui les artistes font affaire



À la fin 2021, Philémon Cimon a dénoncé certaines pratiques contractuelles propres au secteur du disque et le fait qu'elles n'étaient pas en phase avec la réalité du marché depuis plusieurs années.

Sur un bassin de 80 artistes vedettes liés ou qui ont été liés à un producteur:



SE SONT SENTIS
INTERPELÉS



ONT RÉAGI
PUBLIQUEMENT

**Parmi les 80
artistes vedettes
qui sont ou ont été
liés à un
producteur**

▶ **60% (48)**
ne se sentent pas bien informés des sommes perçues provenant de l'exploitation de leurs enregistrements sonores.

▶ **63% (50)**
ne se sentent pas bien informés des sommes prises en compte pour la récupération des frais liés à la production de leurs enregistrements sonores.

▶ **44% (35)**
n'ont pas accès aux chiffres les concernant.

▶ **58% (46)**
ne sont pas satisfaits de la transparence des informations qui leur sont communiquées.

46%

37/80

DES ARTISTES VEDETTES

ne comprennent pas tous les tenants et les aboutissants du contrat qui les lie à leur producteur.

65%

52/80

DES ARTISTES VEDETTES

n'ont pas retenu les services d'un avocat pour la conclusion du contrat qui les lie à leur producteur.

Autoproducteurs

RÉSULTATS COMPILÉS AVEC LES VEDETTES
QUI SONT AUSSI ACCOMPAGNATEURS

102

Répondants

61 vedettes
41 vedettes/acc

81%

(83/102)

des artistes autoproducteurs

**ONT FAIT CE CHOIX POUR RESTER
PROPRIÉTAIRE DE LEURS BANDES-MAITRESSES**

Sur un bassin de 102 autoproducteurs

- ▶ **66,7% (68)**
commercialisent eux-mêmes leurs enregistrements sonores
- ▶ **11,7% (12)**
sont avec une maison de disque pour la commercialisation de leurs enregistrements sonores
- ▶ **10,8% (11)**
commercialisent eux-mêmes leurs enregistrements sonores mais, font aussi parfois affaire avec une maison de disque.

■ 7,8% (8/102) ne commercialisent pas

■ 2,9% (3/102) ne savent pas

Parmi les artistes autoproducteurs qui font affaire avec une maison de disques ou un label

- ▶ **12/23**
n'ont pas de droit de regard sur les budgets de commercialisation de leurs enregistrements sonores.
- ▶ **13/23**
ont aisément accès aux chiffres qui les concernent.
- ▶ **9/23**
sont satisfaits de la transparence des informations qui leur sont communiquées.

13/23

ARTISTES AUTOPRODUCTEURS QUI FONT
AFFAIRE AVEC UNE MAISON DE DISQUE

comprennent bien les tenants et
les aboutissants de leur contrat.

18/23

n'ont pas retenu les services
d'un avocat pour la conclusion du
contrat qui les lie à leur
maison de disque.

**Parmi les 68
autoproducteurs
qui commercialisent
eux-mêmes leurs
enregistrements
sonores**

- ▶ **31** font directement affaire avec un distributeur
- ▶ **32** font directement affaire avec un service de musique en ligne
 - ▶ Amplitude ; Spotify ; Distrokid ; CD Baby ; Bandcamp ; DashGo ; Soundrop ; Believe ; YouTube ; Music Apple.
- ▶ **5** font parfois affaire avec un distributeur, parfois avec un service de musique en ligne.

Sur...

68

ARTISTES AUTOPRODUCTEURS QUI FONT DIRECTEMENT AFFAIRE
AVEC UN DISTRIBUTEUR OU UN SERVICE DE MUSIQUE EN LIGNE

29

ne comprennent pas tous les tenants
et les aboutissants de leur contrat

Aucun

n'a retenu les services d'un avocat
pour la conclusion du contrat qui les
lie à leur distributeur ou service de
musique en ligne.

Gestion collective et droits d'auteur

(tous profils confondus)

264



Répondants

61% (162/264)

trouveraient utile que les conditions de fixation ou d'exploitation de leurs prestations soient négociées par quelqu'un d'autre.

Parmi ceux-ci:

72% (117/162)

estiment que ces conditions devraient être négociées par leur société de gestion collective .

Sur ces 117 artistes:

- ▶ **56** VEDETTES
- ▶ **26** ACCOMPAGNATEURS
- ▶ **35** VEDETTES/ACC.

Parmi ces artistes vedettes:

- ▶ **50** AUTOPRODUCTEURS

Parmi les 264 répondants

(tous profils confondus)

▶ **81/264**

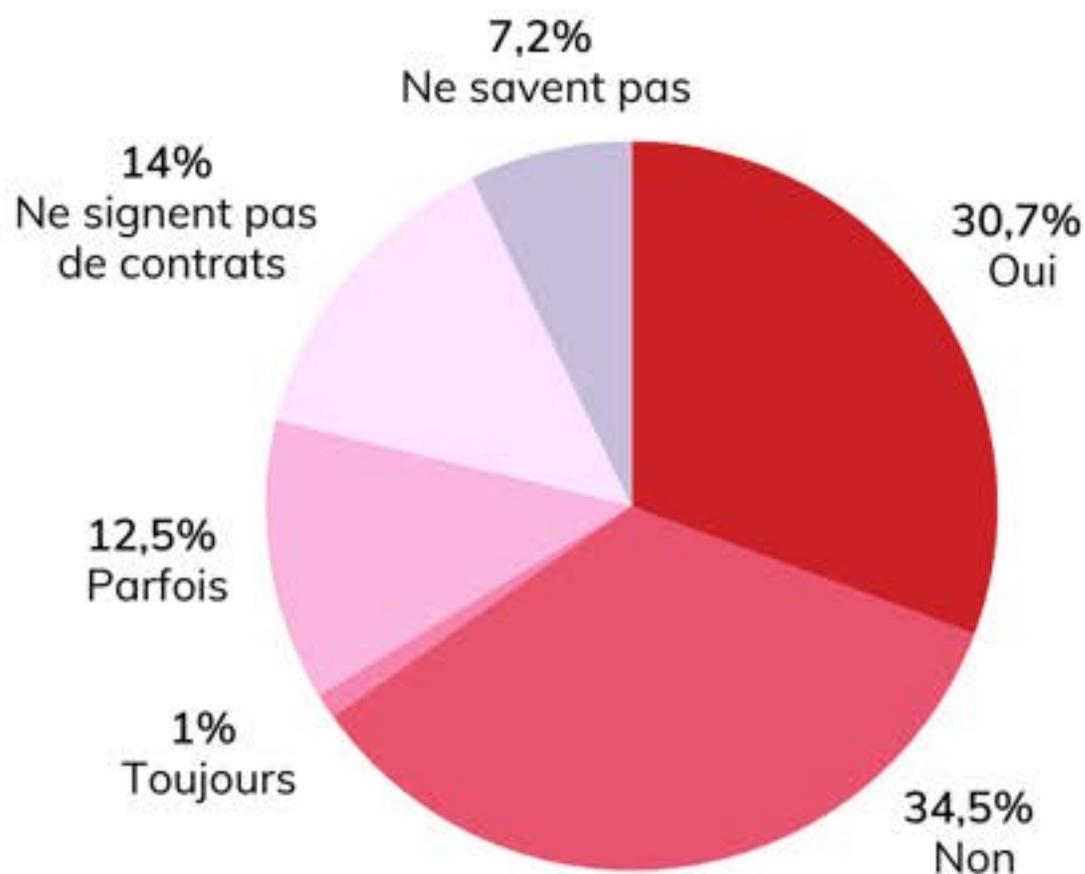
se sont déjà fait demander de céder une partie ou la totalité de leurs droits voisins dans le cadre de leur contrat avec un producteur, ou dans le cadre d'un contrat avec un label ou un distributeur (autoproducteur).

▶ **83/264**

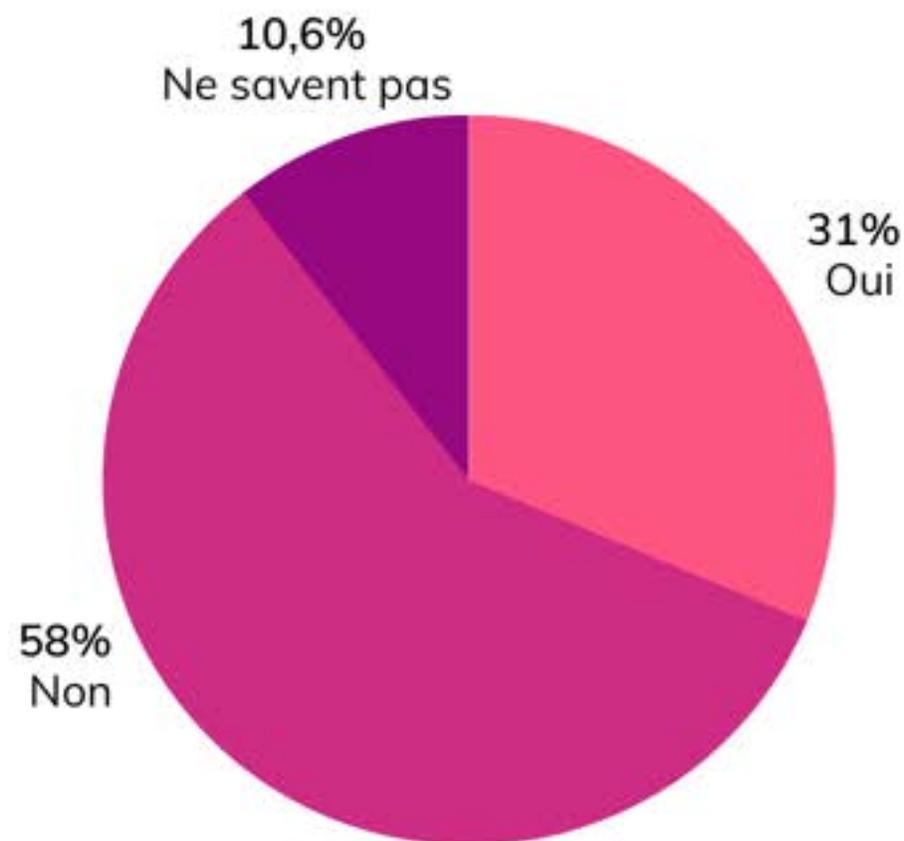
se sont déjà fait demander de céder une partie ou la totalité de leurs droits voisins par quelqu'un d'autre dans un autre contexte.

▶ Directeur de production, musiciens, réalisateurs, artistes, auteurs-compositeurs, éditeurs, gérants.

Vous est-il déjà arrivé que l'on vous demande de céder une partie ou la totalité de vos droits voisins ?



**DANS LE CADRE DES CONTRATS AVEC UN
PRODUCTEUR, UN LABEL OU UN DISTRIBUTEUR**



**DANS UN AUTRE CONTEXTE
PAR QUELQU'UN D'AUTRE**

Parmi les 264 répondants

80% (213)

trouveraient utile qu'Artisti propose une formation sur la négociation des contrats d'artistes interprètes avec les producteurs, labels, et les distributeurs.

Parmi ceux-ci

63% (135)

s'y inscriraient
